

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 20 décembre 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1179-21 ayant pour but de pourvoir au paiement
des frais d'émission du refinancement de 3 136 000 \$ et
pour ce faire un emprunt au montant de 62 720 \$,
remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 février 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 11^e jour de février 2022

Céline LeBlanc
Greffière